



N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS ÎLE D'ORLEANS**  
**M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS**

**PROCÈS VERBAL**

À l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-François île d'Orléans tenue le 10 janvier 2005, à 20 h à la salle municipale étaient présents : Dominique Labbé, Martin Giguère, Jules Roberge, Jacques Drolet, Lina Labbé, Lauréanne Dion, sous la présidence du maire Yoland Dion.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 2- Adoption des procès-verbaux des 6 et 15 décembre 2004.
- 3- Correspondances.
- 4- Adoption des dépenses.
- 5- Adoption résolution des dépenses incompressibles.
- 6- Adoption du règlement # 05-52 interdiction de stationner sur le chemin du Quai
- 7- Résolution Transport Adapté Orléans.
- 8- Demande de subvention Club Optimiste de l'Île d'Orléans
- 9- Varia M.R.C. Taxe de secteur
- 10- Période de Questions
- 11- Levée de l'assemblée.

**ITEM 1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Martin Giguère et secondé par Lauréanne Dion.  
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

05-01

**ITEM 2 ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DES 6 et 15 DÉCEMBRE 2004**

L'Adoption des procès-verbaux est proposée par Jacques Drolet et secondé par Lina Labbé.  
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères).

05-02

**ITEM 3 CORRESPONDANCES**

**ITEM 4 ADOPTIONS DES DÉPENSES**

L'adoption des dépenses est proposée par Jacques Drolet et secondé par Jules Roberge  
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

05-03



N° de résolution  
ou annotation

## LISTE DES DÉPENSES

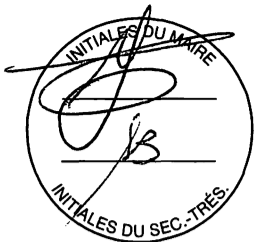
M.R.C. « ordure »	5 477.76
Yoland Dion	452.33
Lauréanne Dion	156.55
Jacques Drolet	156.55
Martin Giguère	156.55
Dominique Labbé	156.55
Lina Labbé	156.55
Jules Roberge	156.55
Epicerie du Village	86.09
Sylvie Beaulieu	551.51
Réjean Guay	934.50
Herman Moreau notaire	1 019.45
Poly Énergie	512.73
Denis Asselin	172.54
Club de l'Age D'Or	60.00
Fabrique de la Sainte-Trinité	85.00
Club de Motoneige	75.00
Plomberie chauffage R Labbé	1 633.36
Danka location photo	305.81
Bureau de la Pub	21.00
Danka	97.58
Wilson Lafleur	51.36
Produits de la Capital	566.57
Oricom internet	37.70
Bell Mobilité	26.93
Quin Létourneau	311.67
Hydro Québec éclairage des rues	755.37
P.E Pageau	24 500.33
M.R.C journal	249.50
Yoland Dion	142.87
Lauréanne Dion	50.00
Jacques Drolet	50.00
Martin Giguère	50.00
Dominique Labbé	50.00
Lina Labbé	50.00
Station H P Prémont	39.00
Sylvie Beaulieu	551.51
CARRA	233.91
Assurance Vie Desjardins	512.02
Ministre des finances	1 327.65
Receveur Général du Canada	601.51
Quin Létourneau	43.08
Les Éditions Malbec	29.95
J. Morency enr	151.37
M.R.C. Ile d'Orléans	3 000.91
Les Huiles S Giguère	5 072.37
Formules d'affaires C.C.L.	540.27
Rona	115.29
Danka	29.78
Oricom	18.35
Bell Canada	156.14
Hydro Québec	807.57
Garage Normand Labbé	137.76
<b>TOTAL</b>	<b>52 684.70 \$</b>

### COMPTES A PAYER

Transport Adapté Orléans	1 452.00
Astronicor	220.85
Associations des Directeurs Municipaux	503.32
Programmation Gagnon	2 777.85
Renée Duchaine	252.00
Réjean Guay	1 378.00
Signabec	91.53
<b>TOTAL</b>	<b>6 675.55</b>

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-haut.

Sylvie Beaulieu  
secrétaire trésorière



N° de résolution  
ou annotation

05-04

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-103

## ITEM 5 ADOPTION RÉOLUTION SUR LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

**ATTENDU QUE** la directrice générale devra assumer le bon fonctionnement du budget municipal.

**ATTENDU QUE** le budget comprend des dépenses incompressibles.

**EN CONSEQUENCE** Il est proposé par Dominique Labbé et secondé par Lina Labbé  
**Que** le conseil adopte les dépenses incompressibles et autorise la directrice générale et le maire à payer les dépenses incompressibles.

### LÉGISLATION 02.100.00

110 Rémunération-maire-conseiller 18 450 \$

### GESTION FINANCIÈRE & ADMINISTRATIVE 02.130.00

110 rémunérations secrétaire trésorière 19 439 \$  
200 Cotisation de l'employeur 4 300 \$  
321 Frais de poste 1 000 \$  
331 Téléphone 3 100 \$  
340 Information (journal municipal) 1 500 \$

### GREFFE 02.140.00

Droit de mutation 150 \$

### AUTRES 02.190.00

920 Quotes Part MRC générale 33 716 \$

### SÉCURITÉ PUBLIQUE 02.200.00

431 Services de Police S.Q. 85 772 \$

### TRANSPORT 02.300.00

#### ECLAIRAGE DES RUES 02.340.00

681 électricité 9 010 \$

### COLLECTE ET TRANSPORT DÉCHETS DOMESTIQUES

491 contrat enlèvement des vidanges 68 426 \$

### LOISIR ET CULTURE 02.700.00

#### CENTRE COMMUNAUTAIRE 02.701.20

Dépenses d'édifice (Annexe B) 26 500 \$

### PARC ET TERRAINS DE JEUX 02.701.50 (HALTE ROUTIÈRE)

681 électricité 1 200 \$



N° de résolution  
ou annotation

05-05

**ITEM 6 ADOPTION DU REGLEMENT # 05-52 INTERDICTION DE STATIONNER SUR LE CHEMIN DU QUAI**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-François-de-l'île-d'Orléans possède un règlement interdisant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec numéro 98-10-10.

**ATTENDU QU'** un avis de motion a dûment été donné à l'assemblée régulière du 6 décembre 2004.

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Jacques Drolet et secondé par Dominique Labbé d'amender le règlement # 98-10-10 tel que rédigé ci-dessous.

**ARTICLE 1**

Modifier l'annexe A du règlement 98-10-10 Stationnement route d'Argentenay, Rue Lemelin et chemin du Quai.

**ARTICLE 2**

Modifier l'annexe A en ajoutant à l'alinéa 3

- Le stationnement est interdit sur le chemin du Quai sur toute sa longueur et ce des deux cotés de la rue.

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ITEM 7 RÉOLUTION TRANSPORT ADAPTÉ ORLÉANS**

**ATTENDU QUE** la M R C de la Côte-de-Beaupré est l'organisme mandataire du Transport Adapté Orléans inc. pour assumer la responsabilité morale quant à l'encaissement des subventions et la redistribution des montants perçus pour la continuité du service.

**ATTENDU QUE** le Transport Adapté Orléans inc, est un organisme légalement constitué, responsable, de la gestion du service de transport adopté.

**ATTENDU QUE** le conseil municipal accepte et approuve que le tarif de 3.50 \$ soit imposé à chaque usager admissible pour tous leurs déplacements.

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-François accorde une subvention de 1 452\$ représentant (3.00) per capita pour l'année 2005.

**ATTENDU QUE** la subvention accordée est conditionnelle à la participation financière du Ministère des Transports à raison de 75% du budget global d'exploitation du Transport Adapté Orléans inc.

**ATTENDU QUE** cette résolution est conditionnelle à ce que toutes les municipalités participantes renouvellent leur Quote Part pour l'année 2005.

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Lina Labbé et secondé par Martin Giguère

05-06



N° de résolution  
ou annotation

05-07

et résolu que le conseil accepte de payer la quote-part pour l'année 2005 au montant de 1 452 \$ à Transport Adapté Orléans inc, afin d'offrir un service de transport adapté.

**ITEM 8 DEMANDE DE SUBVENTION CLUB OPTIMISTE DE L'ÎLE D'ORLÉANS**

Il est proposé par Lina Labbé d'accorder un montant de 50 \$ secondé par Dominique Labbé  
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

**ITEM 9 VARIA M.R.C. TAXE DE SECTEUR**

M. Jacques Drolet, conseiller nous mentionne qu'il était à étudier la possibilité d'instaurer une taxe de secteur pour l'entretien et ou le déneigement des routes municipales. Cette taxe ne serait toutefois pas applicable pour l'année 2005 le budget étant déjà adopté. (dossier à suivre)

**ITEM 10 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**ITEM 11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

05-08

La levée de l'assemblée est proposée par Dominique Labbé il est 10 h 15.